

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

AMENDEMENT

N ° AS209

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Gallerneau et M. Hammouche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.